

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 222-25 C

Objet : RS - Attribution d'une subvention complémentaire au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry au titre de l'année 2025

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguet

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux

La Ravoire

Frédéric Bret - Chantal Giorda

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Philippe Marin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 222-25 C

objet **RS - Attribution d'une subvention complémentaire au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry au titre de l'année 2025**

Thierry Repentin en l'absence de Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle que le Schéma agricole territorial 2020-2025 de Grand Chambéry contribue au développement d'une agriculture multifonctionnelle durable et intégrée sur le territoire et vise à répondre aux enjeux agricoles de demain, dont l'adaptation au changement climatique. L'action 9.1 vise le développement et l'accompagnement des structures agricoles collectives.

Le changement climatique est responsable de l'expansion du frelon asiatique en Savoie. Sa présence est maintenant bien établie. Il impacte fortement le secteur apicole, et représente également une menace pour la biodiversité et est une véritable problématique de santé publique. Au niveau départemental, la section apicole du Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie), est chargée par le préfet de coordonner la lutte contre le frelon asiatique.

En 2022, 269 nids de frelons asiatiques ont été détruits en Savoie, dont 56 sur le territoire de Grand Chambéry.

En 2023, 556 nids ont été signalés et 358 nids de frelons asiatiques ont été détruits en Savoie, dont 104 sur le territoire de Grand Chambéry.

En 2024, 1 963 nids ont été signalés en Savoie, dont 477 sur le territoire de Grand Chambéry. Parmi eux, 179 ont été détruits (110 par des désinsectiseurs professionnels et 69 par des bénévoles).

Par délibération n° 057-25 C du 10 avril 2025, le Conseil communautaire a approuvé une convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique. Cette convention, cosignée par les 38 communes de l'agglomération, prévoit le versement par Grand Chambéry d'une aide de 5 000 € au GDS au titre de l'année 2025 pour la lutte contre le frelon asiatique. Les 38 communes apportent également une aide d'un montant similaire.

En date du 1^{er} octobre 2025, le GDS des Savoie a alerté Grand Chambéry et ses communes de la flambée des signalements et des destructions de nids de frelons asiatiques. A cette date, 677 nids de frelons avaient été détruits sur le département depuis le début de 2025, dont 174 sur le territoire de Grand Chambéry. Une part importante a été détruite bénévolement par des apiculteurs. Le budget étant épuisé, le GDS n'est plus en mesure de payer les destructions de nids par les désinsectiseurs professionnels. Pour rappel, le coût moyen de destruction d'un nid de frelon asiatique est de 170 €.

Au vu des enjeux pour l'apiculture, la biodiversité et la santé publique, il est proposé d'apporter un financement supplémentaire de 2 100 € au GDS dans le cadre de la campagne 2025 de lutte contre le frelon asiatique.

Les communes ont également été sollicitées pour apporter un financement complémentaire au budget de la campagne 2025 de lutte contre le frelon asiatique.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le budget 2025,

Vu la délibération n° 057-25 C du Conseil communautaire du 10 avril 2025 approuvant la convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de l'agglomération entre Grand Chambéry, le GDS des Savoie et les 38 communes du territoire (années 2025 et 2026),

Vu la sollicitation du GDS des Savoie en date du 1^{er} octobre 2025,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 25 novembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) à hauteur de 2 100 € pour financer la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de Grand Chambéry pour la période de début octobre à mi-novembre 2025.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **222-25 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention complémentaire au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry au titre de l'année 2025

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
2 - Aux associations

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34871H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34871H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025